

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Toutes manifestations de violence et d'intimidation sont proscrites en tout temps, y compris sur le chemin de l'école et lors du transport scolaire, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les médias sociaux. Si des actes de violence ou d'intimidation mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, nous encourageons les élèves à le déclarer. Ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

DÉFINITIONS

CONFLIT	INTIMIDATION	VIOLENCE	VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL
Un conflit est un désaccord ou une différence d'opinions ou d'intérêts entre deux personnes. Contrairement à l'intimidation, le conflit n'implique pas toujours un rapport de force et se règle par la négociation ou la médiation . Il n'en résulte aucune victime, même si les deux personnes peuvent se sentir perdantes. Les personnes se sentent libres de donner leur version des faits.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l' inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Toute manifestation de force , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse , de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.	Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité , dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirées, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimées directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

PORTRAIT DE LA SITUATION ET PRIORITÉS

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Toutefois, nous observons quelques conflits qui peuvent dégénérer en bagarres principalement sur la cour d'école et au gymnase lors des récréations et des périodes de service de garde. Les impolitesses et la violence verbale demeurent les formes de violence les plus présentes. Les priorités d'action en lien avec la violence et l'intimidation viseront donc à augmenter le partenariat entre le personnel enseignant et le service de garde.

- **Priorité 1 – Sentiment de bien-être dans la cour d'école.**
- **Priorité 2 – Soutien aux comportements positifs, notamment avec l'enseignement explicite et les renforçateurs tangibles (coupons WOW).**
- **Priorité 3 – Intensifier le partenariat avec le service de garde.**

MOYENS POUR PORTER PLAINTE OU SIGNALER UNE SITUATION D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

<p>Votre enfant et vous, ainsi que toute autre personne, pouvez dénoncer une situation d'intimidation ou de violence à n'importe quel adulte de l'école, ainsi qu'à toute autre personne. Vous pouvez appeler au numéro de téléphone suivant : 450 671-8151</p> <p>Vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : dessaints_anges@csmv.qc.ca</p> <p>Une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte ou à un signalement fait auprès de l'établissement peut aussi se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.</p>	<p>Il est aussi possible de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.</p> <p>Pour une violence à caractère sexuel, il est possible d'obtenir du soutien juridique gratuit auprès de la Commission des services juridiques :</p> <p>https://www.csj.qc.ca/commission-des-services-juridiques/autres-services/consultation-juridique-en-matiere-de-violences/fr</p> <p>Pour plus de détails, consultez l'adresse suivante : https://cssmv.gouv.qc.ca/la-csmv/traitement-des-plaintes-cssmv/</p>
--	--

PROTOCOLE D'INTERVENTIONS

QUELQUES ACTIONS DE L'ECOLE POUR PREVENIR	ACTIONS DE L'ECOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux comportements positifs : enseignement explicite des comportements, protocole d'intervention, renforcement des comportements (cartes WOW). • Protocole d'intervention en gradation des gestes de violence. • Ateliers de sensibilisation du SPAL. • Apprentissage des habiletés sociales avec la plateforme Moozoom. • Ateliers sur l'intimidation pour les élèves. • Formation sur le portail Mosaïk afin de consigner les comportements des élèves et ajuster les interventions. 	<p>Au moment où un acte est constaté</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adulte intervient pour faire cesser le comportement. • Selon la situation, le ou les élèves peuvent être référés à un éducateur spécialisé. • Les parents sont contactés dans les meilleurs délais. • Les élèves sont rapidement rencontrés et rassurés. 	<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, des ateliers seront offerts pour développer les habiletés sociales sous forme individuels ou de groupe. • Rencontres de suivi afin de poursuivre le service d'aide et d'accompagnement du ou des élèves (victime, auteur et témoins au besoin). • Un professionnel des services complémentaires peut être impliqué au besoin.
	<p>Sanctions possibles</p> <p>Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion, geste de réparation ; • Rencontre de la direction avec les parents avant la réintégration ; • Implication des professionnels ; 	<p>Suivi d'une plainte ou d'un signalement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents seront tenus informés des suivis. • Les élèves seront rencontrés pour des suivis périodiques. • Les interventions seront consignées sur le portail Mosaïk, dans le Module SOI.

- Plan d'intervention, plan d'action, ... ;
- Rencontre avec la policière communautaire ;
- Suspension interne ou externe.

Tel-jeunes	Intimidation, taxage, violence, drogue, suicide. Le service Tel-Jeunes est une ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour tous les enfants et les jeunes du Québec.	1 800 263-2266 www.teljeunes.com
Ligne Parents	Il s'agit d'un centre d'intervention destiné aux parents. Au bout du fil, on retrouve des professionnels prêts à écouter et à accompagner chaque parent sur divers sujets : inquiétudes liées à l'enfant, fonctionnement de la famille, violence et délinquance.	1 800 361-5085 ou https://www.teljeunes.com/fr/parents
Association québécoise de prévention du suicide	À toute heure du jour et de la nuit, tous les jours de la semaine, ce numéro d'aide gratuit et confidentiel permet de s'adresser à une ressource spécialisée en prévention du suicide.	1 866 APPELLE (277-3553) www.agps.info/besoin-aide-urgente
Jeunesse, J'écoute	Service pancanadien de consultation par téléphone et en ligne destiné aux jeunes. Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Des intervenants professionnels sont disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année, afin d'aider les jeunes, quelle que soit la gravité de leur problème.	1 800 668-6868 www.jeunessejecoute.ca
Gai Écoute	Centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Les services d'écoute téléphonique sont offerts gratuitement à l'échelle de tout le Québec, 7 jours sur 7.	1 888 505-1010 www.gaiecoutte.org
Centres de santé et de services sociaux (CSSS)	Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de chacune des régions du Québec peut venir en aide aux parents et aux enfants vivant une situation d'intimidation en milieu scolaire ou autre.	www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/csss/
Urgence 911	Pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate : composez le 9-1-1.	
Fondation Jasmin Roy et Sophie Desmarais	Pour vous renseigner sur les actions à prendre afin de soutenir son enfant témoin, victime ou auteur d'intimidation.	Consulter le guide